

Régime A et B

Couverture pendant un congé de maternité/parental

Programme d'assurance collective - Desjardins Assurances - Police 440303

L'employeur doit maintenir les couvertures d'assurance collective durant un congé de maternité, un congé parental à moins d'avis contraire de l'employé. L'employeur a toutefois la responsabilité de percevoir les primes payables par ses employés. Cependant, si l'employé ne désire pas payer la portion de sa prime, toutes les garanties se termineront.

Je veux **maintenir** toutes mes garanties. Je m'engage à payer ma part des primes d'assurance pendant mon congé au montant de _____ \$.

Je veux **maintenir** toutes mes garanties **SAUF l'assurance salaire de longue durée**. Je m'engage à payer ma part des primes d'assurance pendant mon congé au montant de _____.

Mode de paiement :	<input type="checkbox"/> Prélèvement automatique	<input type="checkbox"/> Par chèque
Fréquence :	<input type="checkbox"/> Aux 2 semaines	<input type="checkbox"/> Au mois
Paiement débutant le :	_____	

Je comprends que mes garanties présentement en vigueur seront maintenues (selon mon choix indiqué ci-dessus) selon la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* de l'Ontario, avec ses modifications éventuelles, pour une période maximale de soixante-dix-huit (78) semaines à la suite de la naissance du bébé. Le choix de prolonger ma couverture doit se faire avant mon départ en congé de maternité/parental et ce choix sera maintenu tout au long du congé.

Si les primes augmentent pendant mon absence, je m'engage à payer la différence. Si je cesse de payer ma prime, je comprends que mon employeur peut mettre fin à mon assurance et que toutes les garanties se termineront.

Je **renonce** à toutes mes garanties durant mon congé de maternité/parental à compter de la date d'effet du début du congé.

EMPLOYÉ QUI RÉSIDE AU QUÉBEC SEULEMENT

Les employés qui résident au Québec doivent maintenir leur couverture des soins médicaux s'ils ne sont pas couverts ailleurs tel qu'exigé par le Régime d'assurance médicament du Québec (RAMQ).

Je **renonce** à toutes les garanties **SAUF les soins médicaux**. Je m'engage à payer ma part des primes d'assurance pendant mon congé au montant de _____.

Mode de paiement :	<input type="checkbox"/> Prélèvement automatique	<input type="checkbox"/> Par chèque
Fréquence :	<input type="checkbox"/> Aux 2 semaines	<input type="checkbox"/> Au mois
Paiement débutant le :	_____	

Par conséquent, mon employeur mettra fin à toutes mes garanties en vigueur présentement et celles-ci se termineront à ma dernière journée travaillée.

Je comprends que si je deviens invalide pendant cette période de congé, je ne serai pas éligible à recevoir des prestations d'assurance salaire de longue durée car je n'étais pas couvert à la date d'invalidité. Par conséquent, mes garanties recommenceront à mon retour au travail sans période d'attente. Mon numéro d'identification sera le même et l'historique de mes réclamations s'appliquera.

Je comprends que je peux demander que le montant d'assurance-vie dont je bénéficie dans le programme d'assurance collective, Régime 440303, géré par Grandir ensemble soit transformé en un contrat d'assurance-vie individuelle avec Desjardins Assurances sans avoir à présenter d'attestation de bonne santé. La demande de transformation doit parvenir par écrit à l'assureur au plus tard **trente et un (31) jours** après la date de cessation de mon assurance collective.

Je comprends que les primes ne seront pas les mêmes et seront déterminées par l'assureur. Je peux communiquer avec la conseillère en assurance collective, Jacinthe Choquet au 613 833-9170 ou à jchoquet@jcbenefits.ca pour plus de détails.

Date du début du congé :

Date prévue du retour :
**(Maximum de 78 semaines à partir
de la date de naissance du bébé)**

Nom de l'employé

Nom de l'employeur

Signature de l'employé

Signature de l'employeur

Date

Date